

# Rwanda: accord de démilitarisation de la zone de sécurité

Les nouvelles autorités rwandaises ont accepté que la zone humanitaire sûre (ZHS) sous protection française dans le sud-ouest du Rwanda, soit démilitarisée et placée sous contrôle de l'ONU après le 22 août, a déclaré à Goma le lieutenant-colonel Alain Rambeau, porte-parole des Forces françaises.

Le nouveau gouvernement (à majorité EPR) de Kigali « s'est engagé à ce que les troupes du Front patriotique rwandais (FPR de la minorité tutsie) entrent sans armes dans cette zone », a-t-il indiqué. Avant d'ajouter: « La ZHS sera démilitarisée et placée sous contrôle de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), le FPR ayant donné son accord ».

Après le 22 août, la MINUAR prendra le relais de l'opération Turquoise et veillera à ce que le périmètre de la ZHS soit exempt de toute arme, a précisé le lieutenant-colonel Rambeau.

La MINUAR sera renforcée par des contingents militaires africains, notamment sénégalais, ayant participé aux côtés des Français à la mise en place de la ZHS dans le cadre de l'opération Turquoise, selon le porte-parole, Kigali ayant levé ses réticences à leur égard.

La démilitarisation de cette zone a été proposée à Kigali par l'ONU comme mesure transitoire pour tenter d'éviter un éventuel exode des populations locales après le départ des Français et l'arrivée des nouvelles autorités rwandaises, expliquait-on hier soir à Goma.

Dans l'après-midi, Pasteur Bizimungu, le nouveau président rwandais, n'excluait une reprise de la guerre au cas où la France ne laisserait pas pénétrer des fonctionnaires de la nouvelle administration de Kigali dans cette zone.

AFP

Lire également page 13.

LIBERATION

3 AOUT 1994